



Depannage enfant adulte et apl

Par **pivoine88**, le **07/09/2017** à **15:57**

Bonjour, il y a peu ma fille majeure a quitté son compagnon et a fait suivre son courrier chez moi bien que n'habitant pas là (hébergé chez les parents du petit ami).
Or la caf vient de me supprimer l'allocation logement car ils ont compté ses revenus.
Quel est mon recours?
Je précise que j'ai une autre fille à charge qui est au lycée.
Merci de votre aide.
Pivoine88

Par **morobar**, le **07/09/2017** à **16:05**

La domiciliation du courrier présume de la résidence de votre fille à votre domicile.
Pour avoir vécu une situation identique au niveau de la taxe d'habitation de mon fils, je n'ai pas réussi à faire admettre au fisc qu'un ami, d'une profession SDF de nature (cuisinier saisonnier hiver/été) pouvait faire domicilier son courrier à une adresse fixe, sans même y vivre.
Mieux vaut ouvrir une boîte en poste restante.
Entretemps il va falloir vous déplacer et rapidement, car la TH va suivre d'ici peu.

Par **pivoine88**, le **07/09/2017** à **16:10**

Morobar je vous remercie...Je n'aurai donc que mes yeux pour pleurer...